



Manan de deux enfants desespérée!!

Par **mimi33840_old**, le **18/11/2007 à 14:35**

Bonjour, Je vous contact car j'ai déménagé le 15 juillet 2007 car l'appartement ou nous nous trouvions faisait 50m², n'était pas du tout au norme, pas d'isolation etc ce que je ne pouvais pas savoir en entrant dans les lieux. Aujourd'hui nous habitons dans une maison mais le problème viens de mon concubin car on a toujours pas rendu les clefs ni fait l'état des lieux car il y avait un problème de caution que je voulais récupérer car les moisissures etc n'était pas de notre faute, mais il est parti en laissant les fenetres ouvertes depuis 3 mois... Qu'est ce que je peux faire car j'ai deux enfants, je ne peux pas aller moi meme rendre les clefs et faire l'état des lieux car je n'ai pas le permis sinon je l'aurais fait aussitôt et personne n'aurait de dettes pour un appartement inhabitable car le plafond ne fait 2.10m de hauteur, qu'il n'y avait pas de vmc ce qui était dissimulé donc je précise toujours que je n'étais pas au courant en entrant dans les lieux (pour la hauteur du plafond je l'ai appris récemment également). j'ai vraiment besoin de votre aide car j'ai fais des démarches qui n'ont jamais abouti quand j'étais dans ce logement, personne ne m'a répondu, j'ai même retirer un dossier au tribunal d'instance que je n'ai pas complété ni envoyé car je n'ai plus très bien moralement car mon propriétaire me menacé de nous faire partir car il est depuis longtemps dans l'immobilier alors que des gens comme nous, si on allait au tribunal, et comme il a un bon avocat nous nous retrouverions à la porte. J'étais et je suis encore à ce jour contrainte à me taire et à payer ce qu'il me demande? Aidez moi je vous en prie, je ne suis pas la seule dans ce cas, beaucoup de locataire se plaignent pour insalubrité mais rien n'est fait!!! En l'attente d'une réponse pour me permettre d'avancer serait bien entendu la bienvenue... Merci d'avance.

Par **fritz974**, le **15/12/2007 à 15:18**

je vous conseille de vous rapprocher de l'assistante sociale de votre secteur ou de la maison

de justice et du droit... bon courage .. vous avez droit à une aide juridictionnelle....